

LE CARILLON



Numero Spécial Le point sur l'école



JUIN 2000

CONTENU

PAGE 2 : LE MOT DU MAIRE

PAGE 2 : ÉCOLE – CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

PAGE 6 : COURRIER DU CONSEIL AU PRÉFET

PAGE 7 : COMMUNIQUÉ DU MAIRE A LA N.R.

PAGE 7 : ÉTAT CIVIL

PAGE 8 : RECENSEMENT AGRICOLE

PAGE 8 : RÉGLEMENT DE LA PÊCHE

PAGE 9 : KERMESSE MULTIPAROISSIALE

PAGE 9 : HEUGNES VU DU CIEL

LE MOT DU MAIRE

Les événements qui ont perturbé l'école en ce début d'année nous ont amenés à prendre une décision importante lors de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars. Le 3 avril, j'ai présenté ma démission à Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal liant sa décision à la réponse du représentant de l'État. Réponse venue le 14 avril sous forme de refus comme c'était prévisible. La parution et la formule du Carillon (prévu pour début avril) s'en sont trouvées perturbées. Excusez-nous.

C'est pour une meilleure compréhension de la situation que nous faisons aujourd'hui le point sur ce problème très grave pour la commune.

Bernard Garnier

ÉCOLE - CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Avant les vacances de février :

L'inspecteur de circonscription, Monsieur Duclos, est alerté à plusieurs reprises de mauvaises conditions matérielles d'accueil des enfants d'âge maternel.

L'inspectrice d'Académie (Madame Lecoz) se rend alors à l'école publique un après-midi sans en préciser l'heure. J'en suis averti la veille au soir verbalement via l'institutrice qui en informe le secrétariat. Bizarre invitation...

Le même jour, elle visite l'école de Pellevoisin et le lendemain Claude Roux, premier adjoint de Pellevoisin, me dit que Madame Lecoz propose une convention entre les deux communes. Le lendemain, toujours, Madame Bureau, directrice de l'école d'Heugnes, m'informe que Monsieur Duclos, inspecteur de la circonscription d'Issoudun, souhaite me rencontrer et que pour ce faire il va me contacter. Madame Bureau évoque elle aussi une convention avec Pellevoisin.

3 mars :

Lors du conseil de classe, Madame Bureau fait part de son intention de ne plus accueillir les enfants de moins de 5 ans l'année prochaine. Il est de nouveau question de convention avec Pellevoisin. Des délégués de parents d'élèves sont d'accord avec l'institutrice pour scolariser les enfants de 3 et 4 ans à Pellevoisin et demandent au maire d'entreprendre des démarches dans ce sens. Michel Tixier et moi-même demandons aux parents de bien réfléchir à la suite que pourraient prendre les événements. Retirer des élèves c'est fragiliser l'école.

4 mars :

Le lendemain du conseil de classe, Monsieur Schacre, directeur de Pellevoisin, demande à me rencontrer. La rencontre aura lieu à la mairie d'Heugnes entre 12 et 13h. Il m'informe :

- 1) qu'il ne peut pas accueillir plus de 5 à 6 enfants, c'est-à-dire les petite et moyenne sections
- 2) que cela permettrait à Pellevoisin d'obtenir un 5^e poste à temps plein et en plus de disposer ainsi d'une demi-journée pour assumer sa fonction de directeur
- 3) qu'il est tout à fait d'accord sur le principe d'une convention et qu'il s'en est entretenu avec Madame Bureau, directrice d'Heugnes.

16 mars :

Enfin une conversation téléphonique avec Monsieur Duclos (que j'ai appelé et non le contraire comme il était prévu), qui m'informe que je vais recevoir un courrier de Madame Lecoz qui souhaite me rencontrer. Je lui demande si la présence de Monsieur Jollet, maire de Pellevoisin, est prévue, il me répond **non**, pas tout de suite. Mais sur la convocation de Madame Lecoz qui me mentionne qu'elle n'accordera pas de dérogation à la rentrée pour les 3 et 4 ans, elle rajoute qu'il lui paraît urgent d'envisager un regroupement avec une commune voisine. Une proposition de rencontre est prévue alors pour le 22 mars à 14h ... en présence du Maire de Pellevoisin. J'ai reçu cette convocation le 18 mars.

16 mars au soir :

À Ecueillé, lors de la préparation du budget de la Communauté de Communes, le maire de Pellevoisin me confirme ce que Claude Roux m'a dit quelques jours plus tôt, à savoir que Pellevoisin est d'accord pour une convention. Mais surtout pas de Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.).

21 mars :

Se déroule à Châteauroux le Comité Technique Paritaire Départemental (C.T.P.D.) au cours duquel il est proposé par Madame Lecoq de « bloquer » un poste à Heugnes. J'en suis averti à 19h55 au téléphone, par Fabrice Bideau, journaliste à R.B.S. Cette décision est confirmée dans la Nouvelle République du 22 mars dans un article intitulé « l'éducation mise à la retenue ».

22 mars :

Les parents se réunissent à la mairie d'Heugnes à 17 heures pour préparer l'entrevue du lendemain.

23 mars :

Initialement prévue le 22, la rencontre avec Madame Lecoq n'aura lieu que le 23 mars à 10h30. L'inspectrice me reproche aujourd'hui que cette réunion n'ait pas eu lieu à huis clos, me reprochant d'avoir invité les membres du Conseil et des familles !

Lors de cette réunion nous apprenons que le poste n'est plus bloqué mais supprimé.

Proposition est faite pour un R.P.I. avec Pellevoisin. Voire même un R.P.I. concentré, c'est-à-dire tout à Pellevoisin (pourquoi pas !).

24 mars :

À 15 heures, nouvelle réunion à la mairie entre élus et parents pour analyser la situation et organiser une défense.

28 mars :

À 10 heures, au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.), Madame Lecoq arrête un train de mesures qui confirme la fermeture d'une classe à Heugnes et l'ouverture d'une classe à Pellevoisin.

28 mars :

À 16 heures : je rencontre Monsieur Duclos, toujours à ma demande. Il me dit tout ignorer de la réunion du matin (bizarre) mais me confirme le désir de Madame Lecoq de voir Heugnes en R.P.I. concentré à Pellevoisin et d'y ajouter Villegouin dans un dossier apparemment très bien ficelé.

28 mars :

À 17 heures, le Syndicat F.S.U. S.N.I.U.P.P. qui ne sait rien d'officiel me confirme néanmoins la fermeture du poste. Cette confirmation viendra par la Nouvelle République du 29 mars (article « Carte Scolaire – les dés sont jetés »).

30 mars :

Lettre ouverte des parents d'élèves à Madame Lecoq (Nouvelle République « Heugnes se fâche »).

31 mars :

Réunion du Conseil Municipal qui adresse une lettre ouverte à Monsieur le Préfet. Le Maire présente sa démission. Le Conseil Municipal lie sa décision à celle du Préfet.

Cette démission sera refusée le 14 avril.

Je rencontrerai le Préfet le 25 avril. de cet entretien il ne ressortira rien de nouveau et surtout rien de positif.

En avril :

Parallèlement, les parents entreprennent diverses actions école morte, occupation des classes, courriers adressés aux politiques et diverses personnalités, articles de presse, reportage télé FR3.

Plusieurs rencontres entre les délégués de parents et Madame Lecoq ou Monsieur Duclos ainsi qu'une rencontre entre Madame Lecoq et moi-même, accompagné de Michel Tixier, n'apportent aucun résultat.

Toujours le même constat, nous nous heurtons à un mur d'incompréhension.

17 avril :

Réunis avec tous les parents, nous adressons un courrier officiel confirmant l'intention de scolariser tous les enfants à la prochaine rentrée. A cette réunion étaient invitées les familles qui ont actuellement des enfants scolarisés à Pellevoisin – 6 familles sont concernées, une s'est excusée, une s'est présentée.

25 avril :

Madame Lecoq prend la décision de supprimer un poste à l'école publique d'Heugnes. L'arrêté officiel nous est adressé le 6 mai.

26 avril :

Dans un courrier de Madame Lecoq on peut lire :

« Je vous renouvelle ma proposition d'un rapprochement concerté entre les 2 communes... » et « une réunion avec le Maire de Pellevoisin semble devoir être organisée rapidement et je suis prête à y participer ... ».

5 mai :

Visite de Monsieur Duclos, inspecteur de circonscription venu rencontrer les parents afin de leur demander de cesser l'occupation de l'école. Me trouvant alors à la Mairie en rendez-vous avec la Nouvelle République pour l'article « Heugnes vu du ciel » qui paraîtra le 14 juin, je demande à être reçu en même temps que les parents. Refus catégorique de Monsieur Duclos ! Ce n'est pas vous que je viens rencontrer mais les parents, dira-t-il.

12 mai :

Les parents organisent une réunion pour faire le point.

- 1) Ils décident de poursuivre le mouvement d'occupation des locaux.
- 2) Ils semblent devoir s'orienter vers une convention avec Pellevoisin pour les 3 - 4 ans avec ensuite un retour sur l'école d'Heugnes à l'âge de 5 ans.
- 3) Il semble désormais acquis qu'il n'y aura qu'un seul poste à temps plein à la rentrée. Un demi poste supplémentaire est envisageable si tous les enfants de plus de 5 ans sont bien présents.

20 mai :

Une plainte est déposée par Madame Lecoq contre onze familles ayant occupé les locaux.

Motif : présence non autorisée aux personnes étrangères au service. (Nouvelle République du 23.5).

23 mai :

Réunion maire – adjoints – délégués de parents et familles concernées par les enfants de moins de 5 ans. Seulement deux familles sont présentes. Les délégués font part de leur intention de créer une garderie parentale et demande un local.

Après la convention mise à l'ordre du jour par les parents à la réunion du 12 mai, c'est désormais la mise en place d'une garderie qui prend le relais.

26 mai :

Réunion du conseil municipal en présence de six mères de famille. Les délégués demandent un local. Peut-être le logement du 1, place Saint Martin (logement de l'étage à l'ancienne école), à condition que les normes de sécurité soient remplies pour y accueillir cette activité. Le refus de la convention avec Pellevoisin se confirme de la part des parents.

« Il faut savoir si le Conseil Municipal veut garder ses enfants à Heugnes » dira une mère de famille !

Il n'est pas difficile de fragiliser la solidarité. Ne serait-ce pas oublier un peu vite comment nous en sommes arrivés là.

29 mai :

L'occupation continue en présence de Joël Bonjour Conseiller Général venu soutenir et un membre du conseil à tour de rôle : le 29 – Francois Vandebossche, le 30 le maire, le 2 juin – Bernard Charny et Martine Denisot ...

30 mai :

Trop de problèmes administratifs se dressent devant la mise en place d'une garderie parentale. Ce projet est abandonné.

2 juin :

Une rencontre entre Jean Paul Chanteguet, député de la circonscription, et les parents, délégués et élus est prévue pour le vendredi 2 juin à 17 heures à la mairie. La réunion a lieu en présence également des maires du canton. Le député Jean Paul Chanteguet en appelle à la raison et à la réflexion notamment sur la mise en place d'un RPI 2 sites avec Pellevoisin.

9 juin :

Rencontre avec Madame Lecoz à Châteauroux en présence des délégués de parents, de Monsieur Chanteguet Monsieur Bonjour, Monsieur Duclos, Inspecteur.

Confirmation est donnée qu'un deuxième poste d'enseignant est possible si l'effectif de l'école est de 28 à 29 élèves à la rentrée 2 000.

Pour la rentrée 2001 il faudra désormais composer avec nos voisins. Lesquels ? Sous quelle forme ?

19 juin :

Nouvelle rencontre avec Madame Lecoz, Monsieur Duclos, Monsieur Bonjour, Monsieur Chanteguet et cette fois en présence de Claude Roux, maire adjoint de Pellevoisin, qui laisse entrevoir la possibilité de mettre en place une convention Heugnes/Pellevoisin avec retour des enfants de 3 et 4 ans.

En ce qui concerne la rentrée 2001, une possibilité de RPI est évoquée avec Villegouin, avec Gehée-Langé, avec Ecueillé et avec Pellevoisin. De ces quatre solutions, la plus réaliste reste celle avec Pellevoisin à condition qu'elle soit sur deux sites.

20 juin :

À l'Assemblée Générale des Parents d'Élèves ce sont ces conditions qui sont exposées par les représentants du Conseil Municipal. Information en sera faite au Conseil de Classe du 26 juin. La décision appartenant seulement au Conseil Municipal. Comme c'est la seule solution pour conserver une école à Heugnes, où est le choix !

Lors de rencontres avec Jean Paul Chanteguet il a été intéressant d'avoir confirmation qu'en début d'année l'école d'Heugnes ne figurait pas dans la « carte scolaire » et que de ce fait l'éventualité d'une fermeture n'était pas d'actualité.

Comment s'y est-elle retrouvée ?

Que celles et ceux qui connaissent la réponse méditent bien sur la fragilité d'une commune rurale !

Bernard Garnier

COPIE DU COURRIER DU CONSEIL MUNICIPAL AU PRÉFET DE L'INDRE

Le Conseil Municipal d'Heugnes

à

Monsieur le Préfet de l'Indre

Le milieu rural est une fois de plus sacrifié sur l'autel de la sacro-sainte rentabilité.

Les écoles de campagne, les centres aérés de l'été, la poste et l'avenir de la distribution du courrier, la D.D.E. et les centres d'exploitation, le trésor public et l'avenir des perceptions, les permanences de banques, la départementalisation des centres de première intervention des sapeurs-pompiers ou comment faire de nos volontaires des professionnels très bien formés mais non rémunérés et bien d'autres services encore sont dans le collimateur de hauts responsables tellement zélés qu'on se demande parfois s'ils ne sont pas formés spécialement pour détruire le tissu rural que nous nous acharnons à défendre. Décidément nous ne menons pas le même combat qu'eux !

Chaque année, la « Carte Scolaire » fait grand bruit et les communes concernées, chacune dans leur coin, s'engluent dans des moyens de défense aussi variés qu'inefficaces face à une obstination aveugle et sourde.

Madame Lecoq, inspectrice, a décidé sans consultation, sans concertation, et sans tenir compte des véritables chiffres, de fermer une classe à la prochaine rentrée prétextant, pour plus de facilité afin de parvenir à ses fins, le fait que le maire ait refusé à plusieurs reprises de la rencontrer ce qui est totalement faux, que le Conseil Municipal se soit obstiné à ne pas réaliser de travaux mais également la non-adaptation des locaux scolaires à recevoir les plus petits. Il manquait surtout quelques élèves à la commune voisine pour obtenir un cinquième poste. On connaît la suite....

Son approche du milieu rural et sa conception du dialogue ont suscité chez les parents mais aussi au sein du Conseil Municipal une certaine stupeur et pas plus que les parents nous n'apprécions les propos qu'elle a tenus à la mairie le 24 mars au matin.

Le vœu pieux de l'inspection est que nous nous regroupions à Pellevoisin dans une structure qui répond au nom peu poétique de R.P.I. centralisé ce qui en termes décodés signifie tout simplement disparition totale de l'école publique locale. Nous nous opposons à cette vision des choses, attendu qu'à la rentrée prochaine le nombre d'élèves serait stable et même en hausse puisque plusieurs demandes de logements sont actuellement en cours d'acceptation.

La mort programmée d'une école signifie la mort programmée d'une commune et à l'heure où l'administration pousse ces communes dans les communautés, ce n'est pas en déshabillant Pierre pour habiller Paul que nous allons renforcer la solidarité. Est-ce cela l'aménagement du territoire ? A quoi sert alors que nous nous battions pour conserver une identité à notre commune qui par ailleurs a été l'un des rares à voir sa population augmenter de 10% entre les deux recensements et ce en dehors de l'attraction castelroussine ? À quoi sert également que nous prévoyions un P.O.S., un schéma directeur d'assainissement, la construction de logements par l'O.P.A.C., la restauration de logements dans le cadre de la communauté de communes, la construction d'une déchetterie, si par la même, la campagne est vidée de sa substance ?

Nous ne pouvons aujourd'hui en la circonstance qu'encourager la détermination des parents d'élèves dans leur action et tout particulièrement dans l'occupation des locaux scolaires.

Devant ce nouveau coup porté à la ruralité, le conseil municipal solidaire et unanime porte à votre connaissance sa décision de démissionner avec le souhait que cette décision puisse alimenter un véritable débat sur cette ruralité qui visiblement déplaît et dérange.

Auparavant le conseil municipal votera le budget primitif 2 000 afin que la commune ne soit pas gênée dans son fonctionnement et que les administrés n'en pâtissent pas.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Le conseil municipal.

COPIE DU COMMUNIQUÉ ADRESSÉ PAR LE MAIRE À LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE LE 13 MAI DERNIER

« Suite à la réunion du conseil municipal du 31 mars faisant état de la situation de l'école publique d'Heugnes, en particulier de la décision de Madame Lecoq de supprimer un poste, j'avais présenté ma démission à Monsieur le Préfet. Le conseil municipal ayant de son côté lié sa situation à la décision préfectorale.

Monsieur le Préfet vient donc de refuser cette démission comme le lui permet l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales. Compte tenu de ce refus, le conseil municipal a décidé de continuer pour l'instant de gérer les réalisations en cours et projetées. Afin aussi de ne pas compromettre une quelconque issue à ce problème grave pour l'avenir de notre commune.

L'inspection campant sur ses positions, les parents d'élèves sur les leurs ce qui est bien normal, le dialogue constructif (?) n'a toujours pas eu lieu. La signature d'une convention avec une commune voisine n'est toujours pas d'actualité. Mais d'ailleurs pourquoi ne pas supprimer la commune d'Heugnes immédiatement, pour en faire un village oublié de Pellevoisin !

Quant aux réponses, peu nombreuses de nos grands élus ou responsables, visiblement influencées pour ne pas dire dictées par la même personne, elles vont toutes dans le même sens. Gauche ou droite un même slogan : plus de petits !

Devant de telles situations, mieux vaut supprimer les élus, qui, eux, ont des comptes à rendre, et ne conserver que des fonctionnaires puisque ce sont eux qui désormais « dirigent » nos campagnes ? Vive la démocratie !

Pour ma part je me rallierai et le conseil municipal derrière moi, à la décision finale des parents puisqu'ils sont les seuls responsables de leurs enfants. »

Bernard Garnier

ÉTAT CIVIL

Naissances

Pierre GRELET, né à Châteauroux, Indre, le 1^{er} Janvier 2 000.

Vanessa RAUD, née à Châteauroux, Indre, le 13 mars 2 000.

Mariage

Aucun.

Décès

René LEROY, décédé à Tours, Indre et Loire, le 14 mars 2 000

RECENSEMENT AGRICOLE

Il aura lieu entre le 1^{er} octobre 2 000 et le 31 janvier 2 001 et sera effectué auprès des exploitants agricoles par des enquêteurs locaux familiarisés avec les questions agricoles et spécialement formés pour cette opération.

Les informations collectées serviront à donner une vue globale de l'agriculture qui permettra, sur le plan national, d'analyser la situation actuelle avec précision, de la mettre en perspective avec la situation internationale et de préparer l'avenir en pleine connaissance de cause.

Toutes les exploitations agricoles sont concernées, même les plus petites car des seuils très bas ont été retenus : 6 chèvres, 10 ruches, une vache... pour permettre une évaluation très fine de la situation.

Les questionnaires seront confidentiels, comme par le passé, et ne comporteront aucune question sur les résultats financiers ou sur les revenus des agriculteurs.

Repères.

Le recensement est préparé depuis 1988 par les services nationaux concernés. La première phase, d'identification des exploitations à recenser, s'est terminée en avril 2 000 par la confrontation de la liste établie « dans les bureaux » à la réalité agricole de la commune.

En septembre prochain, un courrier émanant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt sera adressé à ceux d'entre vous qui répondent aux critères de sélection pour leur expliquer le déroulement des opérations.

Une campagne d'affichage viendra dans la foulée annoncer l'arrivée des enquêteurs chez les « recensables ».

Les enquêteurs passeront à l'action entre octobre 2 000 et le 31 janvier 2 001.

PÊCHE - RÉGLEMENT DE L'AN 2 000

Au cours d'une réunion tenue au début de l'année à la mairie, l'Amicale des Pêcheurs, a établi le règlement en vigueur pour la saison. En voici les détails :

Saison

La pêche est autorisée sur les trois plans d'eau communaux, Marchais de la Butte, Étang de la Biche, Fosse Blanche entre le 9 avril et le 28 octobre les mercredis, samedis et jours fériés entre 8 heures et 21 heures.

Mais elle est autorisée tous les jours entre le 14 juillet et le 15 août ; et les mercredis et samedis seulement entre l'ouverture de la chasse et le 28 octobre.

Cartes

Elles sont disponibles chez Messieurs Rioland, Assailly, et Rabier ainsi qu'à l'Auberge d'Heugnes. Elles doivent être prises avant d'aller pêcher.

Tarifs adultes

Carte journalière : 25 francs pour deux lignes

Carte pour la saison : 280 francs

Tarifs enfants

La pêche à une ligne est gratuite pour les enfants jusqu'à 10 ans accompagnés d'un adulte.

Enfants de 10 à 12 ans

Carte journalière : 10 francs pour deux lignes

Carte pour la saison : 100 francs

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Obligation

Les lignes doivent être sous la surveillance constante du pêcheur.

Réserves

Il est interdit de : pêcher depuis l'île et de pêcher à la cuiller.

Il a été déversé dans les trois plans d'eau pour 13 193 francs de poisson :

600kg de carpes

135kg de tanche 80kg de gardons

10 brochets

KERMESSE MULTIPAROISSIALE A ÉCUEILLÉ le 23 JUILLET

Ecueillé, Frédille, Gehée, Heugnes, Jeu-Maloches, Luçay-Le-Mâle, Pellevoisin, Préaux, Selles sur Nahon, réunis dans la même grande paroisse, organisent ensemble leur kermesse dimanche 23 juillet dans le parc de la Maison de Retraite d'Ecueillé à partir de 10h30 (messe).

Stands et animations, tir au nougat, pêche à la ligne, chamboule – tout, casino, paniers garnis, enveloppes surprises ...

Repas : 50 francs (tickets en vente à partir de la mi-juin)

Vous pouvez participer à l'organisation en fournissant des articles pour la brocante, la friperie, en confectionnant des friandises, en aidant au montage et démontage des stands, en tenant les stands...

Contactez Madame Noelle Cugnière Gissot au 02 54 39 02 57 pour Heugnes, ou Madame Pacôme au 02 54 40 22 92

HEUGNES VU DU CIEL

On voyait bien Heugnes dans la Nouvelle République du mercredi 14 juin dernier rubrique « Votre Commune Vue du Ciel » - un article accompagné de trois photos dont une en couleur.

C'était son tour d'être à l'honneur comme l'auront été sur trois ans toutes les communes du département.

Chaque foyer a reçu gratuitement (en dehors de tout abonnement) un exemplaire du journal du 14 juin ainsi qu'un courrier du maire, dont la distribution a été prise en charge par la Nouvelle République.

Outre un investissement de 900 francs pour la réalisation de cette opération, le Conseil a décidé de consacrer 480 francs à l'achat d'une photo couleur 60 par 80cm.

Des photos aériennes en quatre formats restent proposées aux amateurs (24x32cm - 170 francs, 60x80cm - 480 francs, 80x120cm - 1400francs). Pour les modalités d'achat, il convient de se reporter aux indications données dans le numéro du 14 juin.